

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
SUR LA RD 66 DU PR 1+550 AU PR 2+020
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOLIERES
EN ET HORS AGGLOMERATION
PROLONGATION**

A.D. n° 2012-54

A.M. n° 12-009

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,
Le Maire de Molières,

VU le Code de la Route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire) ;

VU le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009 ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 11-504 du 31 mars 2011 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement ;

VU la demande présentée par l'Entreprise ETDE ;

CONSIDERANT que pour permettre des travaux d'enfouissement de réseau ERDF, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale sus-visée ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

ARRETE :

Article 1er : Les dispositions prévues par les articles 1 à 4 des arrêtés départemental n° 2011-2138 et municipal n° 11-069 susvisés sont maintenues jusqu'au 31 mars 2012 inclus.

Article 2 : Monsieur le Maire de Molières, Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement, Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général et dont une copie sera adressée à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Directeur de l'Entreprise ETDE, Monsieur le Directeur Départemental de la Poste, Monsieur le Directeur du S.M.U.R. - Urgences, Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, Madame la Responsable du Service Départemental des Transports, Monsieur le Chef de la Subdivision Départementale de Castelsarrasin, Monsieur le Directeur de la Société Securitas Transports de Fonds et Monsieur le Directeur de la Société Brink's Evolution.

Fait à Molières,
le 13 janvier 2012

Le Maire,

Fait à Montauban,
le 17 janvier 2012

Le Président,

*
* *
*